



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 97022

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suite qu'elle envisage de donner au rapport du médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance. Confirmant les mauvaises pratiques des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants dénoncées dans le cadre des états généraux de l'industrie, ce rapport relève 35 pratiques abusives auxquelles il propose de mettre un terme en réformant le cadre juridique de la sous-traitance. Il apparaît important en particulier qu'une telle réforme favorise la mise en place d'un contrat écrit de sous-traitance afin de sécuriser juridiquement les relations entre les parties, qu'elle accentue la protection des droits de propriété intellectuelle en vue d'assurer la propriété intellectuelle du sous-traitant même lorsque l'objet physique devient propriété du client et qu'elle renforce la clause de réserve de propriété qui permet de sécuriser le paiement des entreprises. Il souhaiterait connaître les initiatives qui seront prises en ce sens afin de favoriser le développement et l'innovation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97022

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13880

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)